



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-05**

Radiateur à chaleur douce pour un chauffage central à combustible

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un radiateur à chaleur douce pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Radiateurs dimensionnés à DT_{nom} (delta de température nominal) ≤ 40 K.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

25 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			Surface chauffée (m ²)	Secteur d'activité	Facteur correctif
Zone climatique	H1	100	X	Bureaux	1,1
	H2	80		Enseignement	0,8
	H3	60		Commerces	1,1
			X	Hôtellerie, restauration	1,4
			X	Santé	0,9
			X	Autres secteurs	0,8